

**Commission scolaire des Premières-Seigneuries**  
**Comité exécutif**

Le 19 février 2019

Procès-verbal de la **séance ordinaire du comité exécutif** de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries tenue le **mardi 19 février 2019, à 19 h 35**, au siège social, 643, avenue du Cénacle, Québec, sous la présidence de monsieur René Dion à laquelle sont présentes les personnes suivantes :

|                   |                                      |
|-------------------|--------------------------------------|
| DION, René        | Président                            |
| BÉDARD, Nancy     | Commissaire représentant des parents |
| BERTRAND, Jérôme  | Commissaire                          |
| BRASSARD, Bernard | Commissaire                          |
| GIROUX, Claude    | Commissaire                          |

|                       |                     |
|-----------------------|---------------------|
| ASSELIN, Marie-Claude | Directrice générale |
|-----------------------|---------------------|

|                    |                     |
|--------------------|---------------------|
| CHOUINARD, Martine | Secrétaire générale |
|--------------------|---------------------|

Était absente :

|                         |             |
|-------------------------|-------------|
| PAINCHAUD, Marie-France | Commissaire |
|-------------------------|-------------|

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président, monsieur René Dion, déclare la séance ouverte.

**2. VÉRIFICATION DU QUORUM**

Le président constate que le quorum requis par la Loi est atteint.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par M. Claude Giroux et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2019.
5. Suivis au procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2019.
6. Dénonciation d'intérêts.
7. Mandat d'achat pour l'acquisition de licences Microsoft.
8. Qualification des prestataires de services du domaine de la construction pour les firmes d'architecture, d'ingénierie en mécanique et électricité, d'ingénierie en structure et génie civil et des laboratoires en contrôle qualitatif des matériaux – mandat de 3 ans – An 2 de 3.
9. Octroi d'un contrat - École de la Châtelaine et de la Place-de-l'Éveil (de la Châtelaine) - Mise à niveau des systèmes CVCA (chauffage, ventilation, conditionnement d'air).
10. Octroi d'un contrat - – École Marie-Renouard - Restauration des finis de murs et de plancher (gymnase et aile 1955).
11. Octroi d'un contrat - École de la Pléiade - Restauration des vestiaires et mise aux normes des cages d'escaliers.
12. Octroi d'un contrat - École de la Châtelaine et de la Place-de-l'Éveil (de la Châtelaine) – Réfection de la toiture.
13. Octroi d'un contrat - École Guillaume-Mathieu - Remplacement des fenêtres et des portes et restauration des finis extérieurs.
14. Octroi d'un contrat - École du Sous-Bois - Remplacement des appareils d'éclairage intérieur.
15. Octroi d'un contrat – École des Beaux-Prés et de la Pionnière (des Beaux-Prés) – Remplacement des fenêtres de la partie couvent.

**Commission scolaire des Premières-Seigneuries**  
**Comité exécutif**

16. Octroi d'un contrat - École Samuel-De Champlain - Mise à niveau des systèmes CVCA (chauffage, ventilation, conditionnement d'air).
17. Octroi d'un contrat - École de l'Escalade (de l'Escalade 1) - Mise à niveau des systèmes CVCA (chauffage, ventilation, conditionnement d'air).
18. Octroi d'un contrat - Académie Ste-Marie - Remplacement des fenêtres et refaire les finis des corridors (aile Marcel Lortie).
19. Engagement de personnel cadre.
20. Engagement de personnel cadre (**ce point est reporté**).
21. Approbation du compte de dépenses du président.
22. Communication du Président.
23. Communication de la Direction générale.
24. Questions et commentaires des commissaires.
25. Levée de la séance.

CE-18/19-043

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2019**

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2019 est parvenu aux membres du comité exécutif dans les délais prescrits par la Loi;

IL EST PROPOSÉ par Mme Nancy Bédard et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2019 soit adopté tel que déposé.

CE-18/19-044

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2019**

La secrétaire générale dépose un bilan des suivis aux résolutions adoptées lors de la séance ordinaire du 22 janvier 2019.

**6. DÉNONCIATION D'INTÉRÊTS**

Madame Martine Chouinard rappelle aux commissaires qu'ils doivent informer le président lors d'un possible conflit d'intérêts les concernant.

**7. MANDAT D'ACHAT POUR L'ACQUISITION DE LICENCES MICROSOFT**

CONSIDÉRANT que Collecto a pour mission de favoriser la mise en commun de services, notamment des regroupements d'achats, dans le but de permettre aux maisons d'enseignement de réaliser des économies de volume et des économies de temps en plus de faciliter les processus d'acquisition;

CONSIDÉRANT que Collecto est actuellement le plus important regroupement d'achats du réseau de l'éducation négociant des dossiers de nature technologique;

CONSIDÉRANT la recommandation du vérificateur général du Québec de favoriser l'utilisation des regroupements d'achats dans le but de minimiser les coûts de gestion;

CONSIDÉRANT la fin prochaine du contrat signé en 2016 avec la société Grics;

CONSIDÉRANT que Collecto a l'intention de réaliser un appel d'offres regroupé pour l'acquisition de licences Microsoft dès mars 2019 et que ce

**Commission scolaire des Premières-Seigneuries**  
**Comité exécutif**

mandat est pour une durée de trois ans (1 année plus 2 options de renouvellement d'une année chacune, possible après évaluation);

CONSIDÉRANT que la directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics à l'article 3.2, oblige dorénavant les organismes publics à signifier leur intérêt à faire partie d'une négociation en confiant un mandat au regroupement avant la réalisation de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que la période de collecte des mandats est présentement en cours et que les montants consacrés à ce type de dépense requièrent généralement des approbations financières de la plus haute instance;

CONSIDÉRANT les économies potentielles à réaliser en temps et en argent dans le cadre de ce dossier;

CONSIDÉRANT tous nos besoins dans ce domaine ainsi que notre historique d'achats des dernières années;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour les logiciels régulièrement afin de suivre les tendances et l'évolution du marché;

CONSIDÉRANT les quantités de licences nécessaires à la Commission scolaire des Premières-Seigneuries (CSDPS);

CONSIDÉRANT les expériences réalisées dans le passé avec d'autres suites bureautiques;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des technologies de l'information, de la recherche et du développement;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation du RARC (responsable de l'application des règles contractuelles);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité plénier du comité exécutif du 19 février 2019;

IL EST PROPOSÉ par M. Bernard Brassard et résolu :

- d'autoriser la participation de la CSDPS au regroupement d'achats de Collecto pour l'acquisition de licences Microsoft pour un mandat évalué à environ 307 700 \$ pour la première année, à 337 500 \$ pour la seconde et ensuite évalué à 367 300 \$ pour la troisième. Tous ces montants sont avant les taxes.
- d'autoriser Mme Marie-Claude Asselin, directrice générale, à signer le mandat d'achats et les bons de commande qui en découlent.

CE-18/19-045

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8. QUALIFICATION DES PRESTATAIRES DE SERVICES DU DOMAINE DE LA CONSTRUCTION POUR LES FIRMES D'ARCHITECTURE, D'INGÉNIEURIE EN MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ, D'INGÉNIEURIE EN STRUCTURE ET GÉNIE CIVIL ET DES LABORATOIRES EN CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX – MANDAT DE 3 ANS – AN 2 DE 3**

CONSIDÉRANT la résolution CE-17/18-021 concernant le mode de sélection des firmes de professionnels requises pour les travaux de maintien d'actifs,

**Commission scolaire des Premières-Seigneuries**  
**Comité exécutif**

de transformation, d'entretien et de réparation d'immeubles et autorisation à procéder à une qualification des prestataires de services des firmes de professionnels pour un mandat d'une durée de 3 ans;

CONSIDÉRANT la résolution CE-17/18-022 relativement à l'adoption des critères d'évaluation et de leur pondération pour la sélection des firmes de professionnels pour les travaux de maintien d'actifs, de transformation, d'entretien et de réparation d'immeubles pour un mandat d'une durée de 3 ans;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures public no SRM-1821-PROS-01 paru sur SEAO (système électronique d'appel d'offres) le 7 décembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Règlement sur certains contrats de services des organismes publics, chapitre V, article 43, paragraphe 3, la Commission scolaire est tenue de publier un appel de qualification au moins une fois l'an afin de permettre la qualification d'autres prestataires de services durant la validité de la liste;

CONSIDÉRANT que l'avis de qualification SRM-1821-PROS-02 a été publié sur SEAO (système électronique d'appel d'offres) le 10 décembre 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection formé à cet effet;

CONSIDÉRANT la recommandation du RARC (responsable de l'application des règles contractuelles);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité plénier du comité exécutif du 19 février 2019;

IL EST PROPOSÉ par M. Jérôme Bertrand et résolu :

- que la Commission scolaire ajoute à la liste des firmes déjà qualifiées pour les travaux de maintien d'actif, les firmes de professionnels suivantes pour une période restante de deux (2) ans se terminant le 18 mars 2021 :

|                |   |
|----------------|---|
| ARCHITECTURE : | DMG Architecture<br>Onico inc.<br>Cuatro architecture |
|----------------|---|

|   |                                |
|---|--------------------------------|
| INGÉNIERIE :<br>(mécanique et<br>électricité) | Pluritech<br>Pageau Morel inc. |
|---|--------------------------------|

|   |           |
|---|-----------|
| INGÉNIERIE :<br>(structure et<br>génie civil) | Pluritech |
|---|-----------|

CE-18/19-046

- que le comité exécutif puisse révoquer, en tout temps, le mandat d'une firme si elle ne répond pas aux exigences.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Commission scolaire des Premières-Seigneuries**  
**Comité exécutif**

9. **OCTROI D'UN CONTRAT - ÉCOLE DE LA CHÂTELAINE ET DE LA PLACE-DE-L'ÉVEIL (DE LA CHÂTELAINE) - MISE À NIVEAU DES SYSTÈMES CVCA (CHAUFFAGE, VENTILATION, CONDITIONNEMENT D'AIR)**

CONSIDÉRANT les travaux confiés à la firme Atelier D. Architecture et Design Laflamme, Bouthillette Parizeau Inc.;

CONSIDÉRANT les analyses effectuées avec la direction concernée de l'établissement;

CONSIDÉRANT la participation financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments enveloppe additionnelle 2018-2019 » pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues dans ce projet et le tableau comparatif ci-joint;

CONSIDÉRANT que la soumission suivante est la plus basse soumission conforme;

**Construction Bruno Blanchette 517 791,00 \$ (avant taxes);**

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Atelier D. Architecture et Design Laflamme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité plénier du comité exécutif du 19 février 2019;

IL EST PROPOSÉ par M. Claude Giroux et résolu :

- de retenir l'entreprise suivante pour l'exécution des travaux de mise à niveau des systèmes CVCA (chauffage, ventilation, conditionnement d'air) à l'école de la Châtelaine et de la Place-de-l'Éveil (de la Châtelaine), le tout tel que déposé;

**Construction Bruno Blanchette 517 791,00 \$ (avant taxes);**

CE-18/19-047

- d'autoriser Mme Marie-Claude Asselin, directrice générale, à signer les documents à cet effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10. **OCTROI D'UN CONTRAT - - ÉCOLE MARIE-RENOUARD - RESTAURATION DES FINIS DE MURS ET DE PLANCHER (GYMNASE ET AILE 1955)**

CONSIDÉRANT les travaux confiés à la firme Nivo9 architectes Inc.;

CONSIDÉRANT les analyses effectuées avec la direction concernée de l'établissement;

CONSIDÉRANT la participation financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments 2018-2019 » pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues dans ce projet et le tableau comparatif ci-joint;

**Commission scolaire des Premières-Seigneuries**  
**Comité exécutif**

CONSIDÉRANT que la soumission suivante est la plus basse soumission conforme;

**Construction Bruno Blanchette                      328 490,80 \$ (avant taxes);**

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Nivo9 architectes Inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité plénier du comité exécutif du 19 février 2019;

IL EST PROPOSÉ par Mme Nancy Bédard et résolu :

- de retenir l'entreprise suivante pour l'exécution des travaux de restauration des finis de murs et de plancher (gymnase et aile 1955) à l'école Marie-Renouard, le tout tel que déposé;

**Construction Bruno Blanchette                      328 490,80\$ (avant taxes);**

- d'autoriser Mme Marie-Claude Asselin, directrice générale, à signer les documents à cet effet.

CE-18/19-048

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11. OCTROI D'UN CONTRAT - ÉCOLE DE LA PLÉIADE - RESTAURATION DES VESTIAIRES ET MISE AUX NORMES DES CAGES D'ESCALIERS**

CONSIDÉRANT les travaux confiés à la firme St-Gelais Montminy architectes, WSP Canada Inc. et Les Services EXP Inc.;

CONSIDÉRANT les analyses effectuées avec la direction concernée de l'établissement;

CONSIDÉRANT la participation financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure « Résorption du déficit 2018-2019 » pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues dans ce projet et le tableau comparatif ci-joint;

CONSIDÉRANT que la soumission suivante est la plus basse soumission conforme;

**Construction Citadelle Inc.                              321 440,00 \$ (avant taxes);**

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme St-Gelais Montminy architectes;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité plénier du comité exécutif du 19 février 2019;

**Commission scolaire des Premières-Seigneuries  
Comité exécutif**

IL EST PROPOSÉ par M. Jérôme Bertrand et résolu :

- de retenir l'entreprise suivante pour l'exécution des travaux de restauration des vestiaires et mise aux normes des cages d'escaliers à l'école de la Pléiade, le tout tel que déposé;

CE-18/19-049

**Construction Citadelle Inc. 321 440,00 \$ (avant taxes);**

- d'autoriser Mme Marie-Claude Asselin, directrice générale, à signer les documents à cet effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**12. OCTROI D'UN CONTRAT - ÉCOLE DE LA CHÂTELAINE ET DE LA PLACE-DE-L'ÉVEIL (DE LA CHÂTELAINE) – RÉFECTION DE LA TOITURE**

CONSIDÉRANT les travaux confiés à la firme Atelier D. Architecture et Design Laflamme;

CONSIDÉRANT les analyses effectuées avec la direction concernée de l'établissement;

CONSIDÉRANT la participation financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments 2014-2015 » pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues dans ce projet et le tableau comparatif ci-joint;

CONSIDÉRANT que la soumission suivante est la plus basse soumission conforme;

**Toiture Benoit Tremblay (1979) Inc. 208 100,00 \$ (avant taxes);**

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Atelier D. Architecture et Design Laflamme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité plénier du comité exécutif du 19 février 2019;

IL EST PROPOSÉ par M. Jérôme Bertrand et résolu :

- de retenir l'entreprise suivante pour l'exécution des travaux de réfection de la toiture à l'école de la Châtelaine et de la Place-de-l'Éveil (de la Châtelaine ), le tout tel que déposé;

**Toiture Benoit Tremblay (1979) Inc. 208 100,00 \$ (avant taxes);**

CE-18/19-050

- d'autoriser Mme Marie-Claude Asselin, directrice générale, à signer les documents à cet effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**Commission scolaire des Premières-Seigneuries**  
**Comité exécutif**

**Électricité des Laurentides Inc.                    110 635,00 \$ (avant taxes);**

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Les Services EXP Inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité plénier du comité exécutif du 19 février 2019;

IL EST PROPOSÉ par Mme Nancy Bédard et résolu :

- de retenir l'entreprise suivante pour l'exécution des travaux de remplacement des appareils d'éclairage intérieur à l'école du Sous-Bois, le tout tel que déposé;

**Électricité des Laurentides Inc.                    110 635,00 \$ (avant taxes);**

CE-18/19-052

- d'autoriser Mme Marie-Claude Asselin, directrice générale, à signer les documents à cet effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**15. OCTROI D'UN CONTRAT – ÉCOLE DES BEAUX-PRÉS ET DE LA PIONNIÈRE (DES BEAUX-PRÉS) – REMPLACEMENT DES FENÊTRES DE LA PARTIE COUVENT**

CONSIDÉRANT les travaux confiés à la firme BBC architectes Inc, et CIMA + Québec s.e.n.c.;

CONSIDÉRANT les analyses effectuées avec la direction concernée de l'établissement;

CONSIDÉRANT la participation financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments 2018-2019 » pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues dans ce projet et le tableau comparatif ci-joint;

CONSIDÉRANT que la soumission suivante est la plus basse soumission conforme;

**Bernard Longpré Inc.                                    164 000,00 \$ (avant taxes);**

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme BBC architectes Inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité plénier du comité exécutif du 19 février 2019;

IL EST PROPOSÉ par M. Claude Giroux et résolu :

- de retenir l'entreprise suivante pour l'exécution des travaux de remplacement des fenêtres de la partie couvent à l'école des Beaux-Prés et de la Pionnière (des Beaux-Prés), le tout tel que déposé;

**Bernard Longpré Inc.                                    164 000,00 \$ (avant taxes);**

**Commission scolaire des Premières-Seigneuries**  
**Comité exécutif**

CE-18/19-053

- d'autoriser Mme Marie-Claude Asselin, directrice générale, à signer les documents à cet effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**16. OCTROI D'UN CONTRAT - ÉCOLE SAMUEL-DE CHAMPLAIN - MISE À NIVEAU DES SYSTÈMES CVCA (CHAUFFAGE, VENTILATION, CONDITIONNEMENT D'AIR)**

CONSIDÉRANT les travaux confiés à la firme Génécors Experts-Conseils Inc.;

CONSIDÉRANT les analyses effectuées avec la direction concernée de l'établissement;

CONSIDÉRANT la participation financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments 2018-2019 » pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues dans ce projet et le tableau comparatif ci-joint;

CONSIDÉRANT que la soumission suivante est la plus basse soumission conforme;

**Biron (9170-7570 Québec Inc.)            1 660 000,00 \$ (avant taxes);**

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Génécors Experts-Conseils Inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité plénier du comité exécutif du 19 février 2019;

IL EST PROPOSÉ par M. Jérôme Bertrand et résolu :

- de retenir l'entreprise suivante pour l'exécution des travaux de mise à niveau des systèmes CVCA (chauffage, ventilation, conditionnement d'air) à l'école Samuel-De Champlain, le tout tel que déposé;

**Biron (9170-7570 Québec Inc.)            1 660 000,00 \$ (avant taxes);**

CE-18/19-054

- d'autoriser Mme Marie-Claude Asselin, directrice générale, à signer les documents à cet effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17. OCTROI D'UN CONTRAT - ÉCOLE DE L'ESCALADE (DE L'ESCALADE 1) - MISE À NIVEAU DES SYSTÈMES CVCA (CHAUFFAGE, VENTILATION, CONDITIONNEMENT D'AIR)**

CONSIDÉRANT les travaux confiés à la firme BBC architectes Inc. et CIMA + Québec s.e.n.c.;

CONSIDÉRANT les analyses effectuées avec la direction concernée de l'établissement;

CONSIDÉRANT la participation financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure « Maintien des





**Commission scolaire des Premières-Seigneuries**  
**Comité exécutif**

**23. COMMUNICATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

- Madame Marie-Claude Asselin informe les membres du comité des modalités de la maternelle 4 ans. Le ministre a autorisé 6 nouvelles classes en plus des 4 classes de maternelle déjà présentes au sein de notre commission scolaire. Les emplacements des classes demeurent à confirmer.
- Madame Marie-Claude Asselin informe qu'une conférence de presse s'est tenue en présence de M. Éric Pronovost, président de la Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS-CSQ) ainsi que de M. Dominic Latouche, président du Syndicat du personnel de soutien de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries, faisant état notamment de la violence dans le réseau scolaire et de l'état des bâtiments. Un communiqué de presse a été émis par la Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS-CSQ) à cet égard. Madame Asselin précise que seulement 197 employés ont répondu au sondage au sein de la CSDPS sur une possibilité de 2 687 employés de soutien. Il est dommage que certaines nuances ou explications n'aient pas été apportées par les intervenants ayant une incidence sur l'attraction du personnel.

**24. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES**

- M. Bernard Brassard demande un suivi en lien avec une situation médiatisée s'étant produite dans un établissement secondaire.

Madame Marie-Claude Asselin effectue le suivi.

**25. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

LE PRÉSIDENT,

LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE,

---

René Dion

---

Martine Chouinard